



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE LOUVAIN

Rue des Wallons, 67 ■ 1348 Louvain-la-Neuve ■ 010/450888 ■
www.aglouvain.be

Pour un cours de langue des signes à l'ILV

A. Contexte

Le samedi 22 septembre dernier, a eu lieu à Louvain-la-Neuve un rassemblement d'environ 1 000 personnes à l'occasion de la Journée Mondiale des Sourds. Cette Journée a pour but, outre de faire connaître et de donner une image positive de la culture sourde, de porter des revendications plus précises. Cette année, la FFSB (Fédération Francophone des Sourds de Belgique) souhaitait pointer du doigt le manque criant d'interprètes professionnels en langue des signes pour la Fédération Wallonie-Bruxelles (à peine 25 interprètes correspondant à 8 équivalents temps-plein).¹

Même s'il est difficile de trouver des statistiques précises au sujet du nombre de personnes touchées par la surdité ou du nombre de personnes signantes, la FFSB estime « *qu'en Belgique, il y a 400.000 personnes sourdes ou malentendantes et parmi celles-ci on estime qu'il y a environ 40.000 sourds profonds* ».²

Selon un rapport de l'ASPH³, « en Belgique, il y a plus ou moins 12.000 naissances par an et par million d'habitants. Par conséquent, chaque année, environ 120 enfants sourds naissent pour une population de 10 millions d'habitants. Et plus précisément, dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, la population (qui s'élève à près de 4 millions d'habitants (compte) environ 48 bébés sourds qui naissent par an »⁴.

Concernant le nombre de personnes signantes en Belgique francophone, on estime leur nombre entre 20000 et 25000.

La langue des signes est par ailleurs reconnue depuis 2003 comme langue à part entière au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.⁵ La langue des signes a une valeur très importante aux yeux de la communauté sourde, elle permet aux sourds

1 Journal de 20h, RTBF, 22 septembre 2012, http://www.rtbf.be/info/regions/detail_louvain-la-neuve-un-millier-de-sourds-participent-a-un-defile-festif?id=7843336

2 Selon l'étude de faisabilité de 2003 à l'occasion de la reconnaissance de la LSF.

3 Association Socialiste de la Personne Handicapée (asbl)

4 MUTOMBO Rebeka (chargée de projet), « La situation des personnes sourdes et malentendantes en Belgique francophone et germanophone », ASPH, 30 août 2010,

5 Décret du 22 octobre 2003 relatif à la reconnaissance de la langue des signes, M.B., 25 novembre 2003.

de s'intégrer plus facilement à la société en leur permettant de s'exprimer plus facilement.

Toutefois, beaucoup de personnes atteintes de surdité insistent sur les nombreuses difficultés qu'elles rencontrent dans leur vie quotidienne, personnelle ou professionnelle.

C'est notamment le cas pour les étudiants universitaires qui ne trouvent pas toujours d'interprète pour chaque cours ou qui sont confrontés à des professeurs devant faire avancer une matière parfois plus vite que ce que l'interprète ne peut suivre.⁶

B. Projet concret

Dans ce contexte, une demande de cours de langue des signes a été adressée par une étudiante sourde signante à l'UCL à la Commission Enseignement de l'AGL et au Directeur de l'ILV.

Il s'agirait donc de créer un cours de langue des signes à l'ILV sur base du partenariat déjà existant avec l'Institut Libre Marie Haps où un tel enseignement est déjà dispensé. Ce cours pourrait s'inscrire dans un programme d'étude (de logopédie plus particulièrement) ou bien être suivi en qualité d'élève libre. Les autorités de l'ILV se sont par ailleurs montrées très positives à l'égard de ce projet.

Pour paraphraser l'étudiante à l'origine de cette demande, ce projet pourrait avoir des conséquences positives sur la communauté sourde *« dans le sens où les entendants seront plus sensibilisés et informés par notre situation peu connue et où ils apprendraient la langue des signes, ce qui encourageraient les échanges entre les sourds et les entendants dans toutes situations professionnelles ou personnelles. Des jeunes sourds pourraient également être encouragés à rentrer à l'université en sachant que leur langue est prise en considération et que plusieurs étudiants peuvent la pratiquer avec eux, même si ce n'est que le minimum »*.

Afin d'atteindre cet objectif, l'AGL se prononce également favorablement à la diffusion d'une pétition ou de tout autre initiative visant à faire connaître ce projet au sein de la communauté universitaire. En effet, cet élément semble primordial pour faire prendre conscience aux autorités de l'UCL des enjeux majeurs derrière cette demande, notamment en terme d'égalité des chances, et de la nécessité de débloquer des moyens pour ce projet.

C. Position de l'AGL

En conclusion, le Conseil de l'Assemblée Générale des étudiants de Louvain (AGL) se positionne favorablement à la création d'un cours de langue des signes à l'ILV. Elle se positionne également favorablement à la diffusion de divers dispositifs visant à faire connaître ce projet au sein de la communauté de l'UCL et plus particulièrement auprès des autorités compétentes

⁶ Journal de 20h, RTBF, 22 septembre 2012, http://www.rtb.be/info/regions/detail_louvain-la-neuve-un-millier-de-sourds-participent-a-un-defile-festif?id=7843336

